



Syndicat National des Personnels Techniques des Réseaux et Infrastructures

Siège Social : 4, rue des Peupliers 75013 – PARIS
Tél. 01.45.89.33.70 – Fax 01.45.88.79.94 – CCP 75307 L PARIS

E-mail : SNPTRI@orange.fr

Site : <http://snptri-cgt.fr/>

Compte rendu de la réunion sur les mesures catégorielles MEEDDM-DRH /Fédération CGT Du mercredi 10 février 2010

Le MEEDDM a convoqué le 10 février 2010 la fédération CGT sur la répartition des mesures catégorielles 2010.

Le SNPTRI CGT était représenté par M-H THOMAS, G SILENE, D TALBOURDET.

Dans un premier temps, l'administration organise des réunions bilatérales avec chaque organisation syndicale et courant mars 2010 présentera ses décisions au cours d'une réunion plénière avec l'ensemble des organisations syndicales.

Ces mesures catégorielles nous ont été présentées dans leurs grandes lignes. Une présentation plus fine sera faite lors de la plénière.

Le premier constat que l'on puisse faire est qu'une fois de plus l'exploitation va être laissée pour compte.

Pour 2010, les enveloppes se répartissent :

- catégoriel : 24.70 M€ (dont 16.11 M€ relevant des économies d'emplois)
- organisation du travail : 6 M€
- RGPP : 10 M€.

Les chantiers retenus pour 2010:

- la mise en œuvre de la P.F.R
- revalorisation C administration (plan triennal dans le cadre du rapprochement avec le MAAP)
- la poursuite du protocole pour l'exploitation,
- le lancement du chantier « heures supplémentaires ».

POUR L'EXPLOITATION

Sur la PTETE :

- Poursuite de la mise en œuvre du protocole VN avec ouverture d'un chantier pour son éventuelle extension aux PM et agents des VN sur voies non navigables.
- Protocole DIR, on va voir, faire d'abord le point sur l'application du protocole 2007.
- PTETE pour les agents en DDT. Cela fera l'objet de mesures indemnitaires !!!

Nous avons rappelé les engagements du cabinet sur ce dossier de la PTETE.

Il faut absolument que les camarades dans les services mettent en avant nos revendications, que l'on soit en DDT, DIR, VN/PM.

Un chantier sur la Prime de Service et de Rendement (PSR) va être ouvert concernant la filière technique et les contrôleurs des TPE. Les AE/CEE n'étant pas éligibles à la PSR, ceux-ci vont en être exclus. Ils sont éligibles à la Gratification Service Rendu (GSR) qui a remplacé la Prime pour Service Rendu (PSR).

Un chantier sur les heures supplémentaires est annoncé, l'administration ne veut pas en dire plus : extension aux corps non éligibles, CTRL/P, CTRL/D, B technique, ... ?

La CGT a rappelé sa revendication : « *tout service fait doit être rémunéré* » et a rappelé pour le corps des Contrôleurs l'incidence de l'obstination à ne pas vouloir payer les HS. Suite à nos différentes interventions sur le sujet, l'administration a lancé un questionnaire dans les services, peu ont répondu.

C'est le moment de se faire entendre si on veut voir aboutir cette revendication.

Un budget en 2010 est prévu de 6 millions d'euros pour les heures supplémentaires et le taux de l'ISH. Là aussi, l'administration ne nous en a pas plus dit, un travail sur l'ISH est prévu, pour la revalorisation du taux du week-end et jour férié ...

Il ne faut pas que l'augmentation des taux de l'ISH soit un prétexte à la généralisation des organisations du travail atypique. C'est pour cela que la CGT revendique la suppression de l'ISH et une indemnité pour travail atypique de 806,34 € de l'AE au CTRLD.

Nous avons évoqué la question des frais des déplacements qui n'ont pas été revalorisés et dont les taux ne couvrent pas les dépenses engagées par les agents.

Prime de restructuration de 250 euros.

Lors du CTPM d'octobre, le versement de cette prime de restructuration de 250 € a été annoncé pour l'ensemble des agents concernés par les restructurations en 2009 et que la même mesure serait envisagée pour les restructurations en 2010. Aujourd'hui, l'administration fait marche arrière sur cet aspect et joue la provocation en disant qu'elle peut être versée aux agents qui n'ont pas atteint le plafond de primes qui leur est alloué alors que cette prime n'est pas destinée à cela. A noter que sur l'enveloppe RGPP de 10M€ de 2010, 3 750 000 € sont prévus pour financer ce qui n'a pas pu l'être au budget 2009.

Sur l'enveloppe RGPP de 2009 (10M€) environ 8 000 000 € ont financé la prime de restructuration.

Nous avons dénoncé les maigres mesures catégorielles envisagées et le fait que l'administration ampute l'enveloppe par le financement de son plan social (réorganisation des services).

Nous espérons que nos arguments ont été entendus et que l'administration reverra sa copie lors de la réunion plénière, mais cela ne sera possible que si les personnels portent les revendications.

A NOUS DE NOUS FAIRE ENTENDRE.